L'OCDE et le chômage des jeunes

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **70 (1978)**

Heft 2

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-385908

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Organe mensuel de l'Union syndicale suisse

Revue syndicale suisse

N° 2 Février 1978 70e année

L'OCDE et le chômage des jeunes

Le grave problème du chômage des jeunes a été discuté dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) lors d'une Conférence à haut niveau qui s'est tenue à Paris à la fin de l'année dernière, sous la présidence de M. Ray Marshall, ministre du travail des Etats-Unis.
La Conférence avait pour objet de permettre un échange de vues et d'informations sur les mesures prises ou envisagées dans les pays membres pour lutter contre le chômage des jeunes.
Reconnaissant que le chômage des jeunes constitue un défi non seulement pour les gouvernements mais pour l'ensemble de la société, la Conférence s'est félicitée des consultations fructueuses menées avec le Comité consultatif économique et industriel (BIAC) et la Commission syndicale consultative (TUAC) avant son ouverture et a accueilli avec satisfaction leurs déclarations constructives au sujet des contributions que pourraient apporter les employeurs et les syndicats.

Conséquences inacceptables

La Conférence a reconnu que le chômage des jeunes, qui est dû aux effets conjugués du ralentissement de la croissance économique, de l'évolution démographique et de facteurs structurels agissant sur la demande et l'offre de main-d'œuvre, a atteint des proportions critiques dans de nombreux pays, les jeunes étant plus durement frappés que les autres groupes de la population. Le chômage a des effets néfastes mais, s'agissant des jeunes, il a en outre des conséquences humaines, sociales et économiques particulières qu'aucune nation ne peut accepter, et ce d'autant moins que la jeune génération est appelée à jouer un rôle important dans l'évolution future de nos pays.
La Conférence a souligné que la création d'emplois nouveaux dépendra largement du rythme de la reprise économique et donc d'une mise en œuvre adéquate de la stratégie à moyen terme définie par le Conseil de l'OCDE en 1976 et 1977. Elle a reconnu que la structure – aussi bien que le taux de croissance – de l'activité

économique était un facteur important, particulièrement pour les pays qui connaissent des problèmes d'emploi de caractère structurel. Les participants à la Conférence ont fait observer qu'un large éventail de mesures – par exemple dans les domaines de la politique industrielle, de la politique régionale et de l'investissement – peuvent être combinées afin de parvenir à un niveau adéquat d'emploi et de mobilité de la main-d'œuvre, compte tenu de leurs effets sur les possibilités d'emploi régionales et internationales. Ils ont reconnu la nécessité d'examiner de façon continue ces questions au niveau international et invité l'OCDE à en tenir compte dans son examen des perspectives de croissance à moyen terme.

Mesures déjà prises par les pays membres

La solution du problème du chômage des jeunes exigera, outre la croissance économique, la mise en œuvre de mesures spéciales pendant quelques années encore.
Les mesures déjà prises dans les pays membres pour réduire le chômage des jeunes couvrent un vaste domaine. Elles comprennent:

- *des mesures visant à encourager, dans le secteur privé, la création d'emplois nouveaux ou le maintien d'emplois existants destinés aux jeunes. A cet égard, le rôle des petites et moyennes entreprises a été souligné;*
- *la création d'emplois dans le secteur public, afin de répondre à des besoins sociaux urgents dans des domaines tels que ceux de la santé, des services sociaux, de la formation des adultes et de la protection de l'environnement;*
- *l'octroi de concours publics, pour la mise en œuvre de projets d'intérêt local en dehors des structures traditionnelles du secteur public;*
- *des mesures destinées à développer divers types de formation, y compris l'apprentissage, à la fois dans les entreprises et dans les institutions spécialisées;*
- *le renforcement des services d'information, d'orientation et de placement;*
- *des mesures spéciales destinées à faciliter l'entrée des jeunes dans la vie active, notamment des programmes d'initiation à la vie professionnelle, avec ou sans rémunération;*
- *des mesures influant sur l'effectif de la population active, notamment par l'extension de la formation, l'octroi de congés de formation avec traitement et l'institution de formules souples de départ à la retraite.*

Politique active de l'emploi

La Conférence a mis en évidence les problèmes particuliers rencontrés par les jeunes immigrants de la deuxième génération dans les pays européens, problèmes qui appellent une attention particulière.

Elle a aussi souligné que le choix des mesures, leur dosage et leur mise en œuvre devaient être adaptés à la situation particulière de chaque pays. Ces mesures sélectives devraient être étroitement coordonnées avec la politique économique générale, leur application devrait être suivie et leur efficacité évaluée, de façon à les moduler à mesure que la reprise économique s'affermira. Elles devraient être mises au point en coopération avec les organisations représentatives des travailleurs et des employeurs et avec la participation des jeunes eux-mêmes. Des résultats positifs ont d'ores et déjà été obtenus dans certains pays, dans le cadre d'une politique active de l'emploi mobilisant les entreprises, les organisations représentatives des travailleurs et des employeurs et les autorités compétentes.

Enseignement et formation professionnelle

S'il importe de poursuivre des efforts pour améliorer le niveau et la qualité de l'enseignement général, la Conférence a souligné la nécessité de prendre des mesures pour renforcer les liens entre l'éducation et la vie active. Le passage de l'école à la vie active peut être facilité par une coopération entre le gouvernement et les entreprises tendant à combiner la formation et l'initiation pratique au travail, par une plus large utilisation des formules d'apprentissage et par une coopération plus active entre les services d'orientation et de placement.
Le système d'enseignement peut aussi contribuer, en préparant les jeunes à la vie communautaire et au monde du travail, en comblant le fossé entre l'enseignement général et professionnel, et en utilisant des formules plus souples d'enseignement et de formation post-secondaires, à répondre aux besoins nouveaux des individus et de l'économie. La Conférence a reconnu la nécessité d'assurer aux jeunes qui quittent l'école précocement des possibilités d'instruction et de formation ultérieures, et de tenir compte des besoins spécifiques, en matière de carrière et d'éducation, des groupes les plus durement touchés dans le contexte global du chômage des jeunes, comme celui des femmes par exemple.
Une action des employeurs, des syndicats et des gouvernements tendant à adapter la qualité de la vie active aux aspirations et aux aptitudes des jeunes et à revaloriser le travail manuel contribuerait aussi à résoudre le problème.

Réduction du temps de travail

Certains pays examinent actuellement si un partage plus équitable des possibilités d'emploi existantes peut être un moyen de créer des emplois supplémentaires pour les jeunes. Parmi les mesures envisagées ou déjà prises figurent des réductions de la durée du travail, des formules de retraite volontairement anticipée ou progres-

sive, l'accroissement des possibilités de formation continue et l'assouplissement des conditions d'emploi. Des points de vue différents ont été exprimés au sujet de l'intérêt et de l'efficacité de ces mesures. Toutefois, les participants sont convenus d'une manière générale que de tels changements auraient des conséquences sociales et économiques à la fois complexes et incertaines, notamment quant à leur réversibilité, et ne sauraient remplacer les efforts nécessaires pour fournir un emploi à tous.

La Conférence a reconnu qu'un certain nombre de facteurs liés au fonctionnement des marchés du travail peuvent faire obstacle à l'emploi des jeunes. En particulier, le degré de préférence des employeurs pour les travailleurs expérimentés, les effets des différences entre les taux de salaires des jeunes et ceux des autres catégories de travailleurs, les obstacles à l'accès au marché de l'emploi, la productivité comparée des jeunes et des adultes sont autant de facteurs qui nécessitent une étude plus poussée de la part des pays membres en coopération avec l'OCDE. L'avis général a été que cette étude permettrait de mieux comprendre les problèmes d'emploi des jeunes et d'élaborer des politiques d'emploi plus efficaces à leur intention.

Certains pays ont souligné que si l'on veut trouver des solutions fondamentales au chômage, et notamment au chômage des jeunes, il importe d'opérer des transformations structurelles dans l'économie. Tout en souscrivant à ces vues, d'autres pays ont estimé qu'une garantie sociale d'éducation, de formation ou de travail pour tous les jeunes constitue un objectif à atteindre, en vue d'assurer de façon satisfaisante leur insertion dans la vie active.

Trois directions principales

En conclusion, tous les pays ont été d'accord pour estimer que les progrès vers la réalisation de l'objectif de plein emploi, conformément à la recommandation de l'OCDE de 1976 relative à une politique globale de l'emploi et de la main-d'œuvre, seraient facilités par la mise en œuvre de mesures dans trois directions principales:

- *création d'emplois par l'expansion de l'activité économique dans tous les cas où cela est possible;*
- *intensification des mesures spéciales visant à accroître les possibilités d'emploi offertes aux jeunes, sans affaiblir la protection sociale existante des jeunes travailleurs;*
- *meilleure transition de l'école à la vie active.*

Le problème du chômage des jeunes étant dans une large mesure commun à tous les pays membres, le secrétaire général a été invité à présenter au Conseil de l'OCDE des propositions concernant les suites qu'il convient de donner à la Conférence.